

# CHOIX VACANCES ACTIF 2017

## 5 FORMULES / 1 CHOIX

Rappel du règlement des choix vacances

En début d'année le comité d'établissement vous propose 5 choix vacances

Un seul choix possible entre :

**CHOIX N°1** : PARTICIPATION sur barème imposition pour une réservation faite sur les catalogues partenaires disponibles au bureau du CE.

**CHOIX N°2** : CHEQUES VACANCES (250 €) avec une part salarié et une part C.E selon barème.

**CHOIX N°3** : FORFAIT VACANCES ACTIF - Remboursement forfaitaire sur 14 nuitées sur présentation de facture: 13€/couple et 10€/enfant à charge.

**CHOIX N°4** : FORFAIT MIXTE : 7 nuitées en remboursement forfaitaire + une semaine avec participation sur barème imposition sur catalogues disponibles au bureau du CE.

**CHOIX N°5** : GRANDS VOYAGES - participation de 165 €/personne.

# CHOIX N°1

## PARTICIPATION SUR BAREME IMPOSITON UNIQUEMENT SUR LES CATALOGUES DISPONIBLES AU BUREAU DU C.E.

La participation du C.E est limitée à 2 semaines. Pour les réservations dont le montant est inférieur ou égal au plafond maximum, la participation du C.E. s'appliquera sur le prix réel selon le barème ci-dessous. Lors de votre demande de réservation, vous devrez vous munir obligatoirement d'un CERTIFICAT DE SCOLARITE pour les enfants de 16 à 21 ans et de votre FEUILLE D'IMPOSITION POUR LE CALCUL AU PLUS JUSTE DE VOTRE PARTICIPATION.

Montant Imposition	Participation C.E. <u>ACTIFS</u>	Plafond maximum Par ouvrant-droit ou couple		Plafond maximum 1 couple + 1 enfant charge		Plafond maximum 1 couple + 2 enfants charge		Plafond maximum 1 couple + 3 enfants charge		Plafond maximum 1 couple + 4 enfants à charge	
		550 €	1 100 €	600 €	1 200 €	650 €	1 300 €	700 €	1 400 €	750 €	1 500 €
		1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines
0 à 100 €	50%	275 €	550 €	300 €	600 €	325 €	650 €	350 €	700 €	375 €	750 €
101 € à 250 €	48%	264 €	528 €	288 €	576 €	312 €	624 €	336 €	672 €	360 €	720 €
251 € à 400 €	46%	253 €	506 €	276 €	552 €	299 €	598 €	322 €	644 €	345 €	690 €
401 € à 550 €	44%	242 €	484 €	264 €	528 €	286 €	572 €	308 €	616 €	330 €	660 €
551 € à 700 €	42%	231 €	462 €	252 €	504 €	273 €	546 €	294 €	588 €	315 €	630 €
701 € à 850 €	40%	220 €	440 €	240 €	480 €	260 €	520 €	280 €	560 €	300 €	600 €
851 € à 1000 €	38%	209 €	418 €	228 €	456 €	247 €	494 €	266 €	532 €	285 €	570 €
1001 € à 1050 €	36%	198 €	396 €	216 €	432 €	234 €	468 €	252 €	504 €	270 €	540 €
1051 € à 1300 €	34%	187 €	374 €	204 €	408 €	221 €	442 €	238 €	476 €	255 €	510 €
1301 € à 1450 €	32%	176 €	352 €	192 €	384 €	208 €	416 €	224 €	448 €	240 €	480 €
1451 € et plus	30%	165 €	330 €	180 €	360 €	195 €	390 €	210 €	420 €	225 €	450 €

Pour chaque réservation, un acompte de 20% du montant de votre location vous sera demandée.

# CHOIX N°2

## CHEQUES VACANCES 250 € PART SALARIE/PART C.E. SUR BAREME CI-DESSOUS

### 250 € POUR L'ANNEE 2017

Pour réserver vos chèques vacances, il vous suffit de compléter et de rapporter votre bulletin de réservation **accompagné de votre dernier avis d'imposition, d'un certificat de scolarité pour les enfant de 16 à 21 ans et du règlement de votre part selon le barème ci-dessous.**

En cas de doute n'hésitez pas à vous renseigner auprès des permanents au bureau du C.E.

Montant Imposition	Plafond maximum Par ouvrant-droit ou couple		Plafond maximum 1 couple + 1 enfant à charge		Plafond maximum 1 couple + 2 enfants à charge		Plafond maximum 1 couple + 3 enfants et + à charge	
	Part CE	Part salarié	Part CE	Part salarié	Part CE	Part salarié	Part CE	Part salarié
0 à 250 €	210 €	40 €	220 €	30 €	230 €	20 €	240 €	10 €
251 € à 500 €	200 €	50 €	210 €	40 €	220 €	30 €	230 €	20 €
501 € à 750 €	190 €	60 €	200 €	50 €	210 €	40 €	220 €	30 €
751 € à 1000 €	180 €	70 €	190 €	60 €	200 €	50 €	210 €	40 €
1001 € et +	170 €	80 €	180 €	70 €	190 €	60 €	200 €	50 €

**Commande impérative avant le 3 mars 2017**

# CHOIX N°3

## FORFAIT VACANCES ACTIF REMBOURSEMENT FORFAITAIRE 14 nuitées sur présentation de facture

**CAMPING, MAISON FAMILIALE AGRÉE, GÎTE RURAL AGRÉE,**

**CHAMBRE D'HÔTE, HÔTEL, AGENCE ET PROFESSIONNEL DU TOURISME, CATALOGUES AUTRE QUE CEUX DU C.E.**

Le Comité d'établissement participe aux frais de ces séjours pour chaque personne travaillant dans l'entreprise, remplissant les conditions de droit aux avantages du C.E., sous réserve qu'elle ne bénéficie pas d'une participation du C.E. dans la même année sur une **LOCATION PAR CATALOGUES DU C.E., d'un VOYAGE ORGANISÉ PAR LE CE** avec le choix vacances, **DES CHEQUE-VACANCES.**

**SONT EXCLUS DE CE FORFAIT : LA LOCATION D'UN HÉBERGEMENT CHEZ UN PARTICULIER**

**La facture d'hébergement doit être obligatoirement fournie** avec l'imprimé

Le forfait s'applique pour un maximum de **14 jours**

**La remboursement s'élève à**

**13 € / jour par ouvrant droit ou couple**

**10 € / jour par enfants à charge jusqu'à 21 ans révolu,**

**un certificat de scolarité devra être obligatoirement joint pour les enfants de 16 A 21ANS**

**Les petits enfants** du personnel actif dont les parents ne travaillent pas dans l'entreprise ne peuvent prétendre à une participation.

Dans le cas où le montant du séjour est inférieur au forfait, le remboursement du C.E. correspond au prix facturé de la location  
Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus.

**Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle des pièces justificatives fournies par les intéressés**

# CHOIX N°4

## FORFAIT MIXTE ACTIF

- A) REMBOURSEMENT FORFAITAIRE - 7 nuitées sur présentation de facture
- B) UNE SEMAINE SUR BAREME IMPOTS - catalogue disponible au bureau du C.E

Ce forfait s'applique sur :

A) 1 semaine maximum en forfait (**soit 7 nuitées**) : camping, gîte, hôtel, chambre d'hôte, maison familiale, agence et professionnel du tourisme, catalogues autre que ceux du C.E.

**SONT EXCLUS DE CE FORFAIT : LES LOCATIONS D'HEBERGEMENT CHEZ UN PARTICULIER**

La participation s'élève à  
**13 € / nuit** par ouvrant droit ou couple et  
**10 € / nuit** par enfants à charge jusqu'à 21 ans révolu,  
un certificat de scolarité devra être obligatoirement joint pour les enfants de 16 à 21 ANS

Dans le cas où le montant du séjour est inférieur au forfait, le remboursement du C.E. correspond au prix facturé de la location  
**La facture doit être obligatoirement fournie** avec l'imprimé.

B) 1 semaine maximum en location par les catalogues proposés par le C.E., **avec participation suivant le barème sur l'imposition.**

Les petits enfants du personnel actif dont les parents ne travaillent pas dans l'entreprise ne peuvent prétendre à une participation.

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus.  
**Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle des pièces justificatives fournies par les intéressés**

# CHOIX N°5

## **FORFAIT GRANDS VOYAGES ORGANISES PAR LE C.E.**

**PARTICIPATION DE 165 € PAR PERSONNE  
SUR UN VOYAGE/AN**

**TOUS LES ANS UN PROGRAMME  
GRANDS VOYAGES VOUS EST PROPOSE UN AN A  
L'AVANCE (EN AVRIL), CE QUI PERMET DE DECIDER DE  
VOTRE CHOIX DE L'ANNEE SUIVANTE.**

**Une pièce d'identité et un acompte vous sera demandé à l'inscription**